



Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

RESTRUCTURATION INTERNE

D'excellentes nouvelles pour la Ville, Mme Sophie La Beaume est nommée Directrice - Culture, événements et vie communautaire et une restructuration complète du Service des loisirs et de la culture a été mise en place. Afin de mieux vous servir, la Ville a procédé à une réorganisation du Service des loisirs et de la culture. L'actuel poste de directeur du Service des loisirs et de la culture a été aboli tout comme le poste de directrice adjointe du même service. Ces derniers ont été remplacés par deux postes de direction équivalente, mais dont les fonctions sont scindées et mieux définies afin d'être plus productifs et plus près de vous.

Un nouveau poste est créé, celui de Directeur - Sport et tourisme. Cette personne sera principalement responsable du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), des parcs et du camping dans le secteur Sainte-Véronique. Nous voulons ainsi profiter de la croissance de la demande du camping au Québec, diversifier notre offre et générer une plus grande activité économique dans le secteur Sainte-Véronique. Cette nouvelle structure nous permettra de développer notre offre touristique et de mieux répondre aux besoins des citoyens de la Ville.

CHANGEMENT MAJEUR DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Prenez note que votre prochain bulletin municipal se retrouvera dorénavant dans le Publisac, pensons environnement, pensons économie!

NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE « RIVIÈRE-ROUGE VOUS INFORME »

Vous désirez obtenir plus d'information en cas de mesures d'urgence, si vous devez faire bouillir l'eau ou désirez connaître toutes nos activités et heures d'ouverture? Composez le 819.275.2929 poste 333 et écoutez nos capsules d'information sur tout ce qui se passe à Rivière-Rouge. La ligne « *Rivière-Rouge vous informe* » est une ligne pour vous! Les horaires de patin libre ou de glace, nos



heures du conte ou connaître les dernières actualités de la Ville, la ligne « *Rivière-Rouge vous informe* » vous donnera toute l'information nécessaire. N'hésitez pas à nous appeler, c'est pour vous! « *Rivière-Rouge vous informe* » au 819.275.2929 poste 333!

QUESTION D'ENVIRONNEMENT

Le printemps se pointera le bout du nez très bientôt et il est certain que les promenades à l'extérieur pour les amants de plein air seront au rendez-vous. Nous vous rappelons qu'il est important de ramasser les excréments de vos animaux domestiques, un geste qui permettra à chacun d'entre nous, du petit bout'chou jusqu'au grand-parent de profiter pleinement d'un environnement sain. Pensons-y!

DOSSIER TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Le dossier des services postaux et des récentes augmentations tarifaires est toujours sur la table. La Ville de Rivière-Rouge a adopté des résolutions pour contrer les fermetures des bureaux de poste et l'augmentation des tarifs. Six autres municipalités ont également emboîté le pas pour faire front commun dans nos revendications.

NOS ACTIVITÉS ESTIVALES ET NOS PRÉCIEUX BÉNÉVOLES

Je vous invite à lire les pages suivantes pour tout connaître sur notre saison estivale. Des activités pour tous les goûts et tous les budgets. Notre Fête nationale régionale sera, entre autres, l'événement majeur de la saison et s'étalera sur 2 jours. La Fête du 23 juin se déroulera au parc Liguori-Gervais de Rivière-Rouge et la traditionnelle Grande Tablée se tiendra dans le secteur Sainte-Véronique le 24 juin! Vous ne serez pas déçus, car cette année Rivière-Rouge est l'hôte de cette belle Fête nationale régionale. La Société nationale des Québécois nous accorde un montant de 25 000 \$ afin de nous permettre de vous offrir des spectacles d'envergure! La programmation officielle vous sera dévoilée le 4 juin, surveillez vos journaux! Un merci spécial à M. Blanchette pour les tours de

...suite à la page 2

EN MANCHETTE

EXPO SERVICE FAMILLES!

VIENS VOIR TON MILIEU EN ACTION! LE 24 MAI DE 10 H A 16 H AU CSCVR EN PAGE 3

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ESTIVALES

SECTION PROGRAMME AGENDA EN PAGE 5

FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Grande soirée « *Tangopéra* »

EN PAGE 8

CINÉMA EN PLEIN AIR

EN PAGE 8

Conseil municipal

poney offerts lors des journées de Plaisirs d'hiver. Merci à toutes ces personnes, qui de près ou de loin, contribuent année après année à vous présenter et proposer de nombreux divertissements ici à Rivière-Rouge, ici où il y a « Un présent plein d'avenir » !

RIVIÈRE-ROUGE VERSE PLUS DE 100 000 \$ EN SUBVENTIONS

Lors d'un 5 à 7, la Ville de Rivière-Rouge a accueilli les dirigeants des organismes, groupes et associations de son territoire et leur a remis plus de 100 000 \$ en subventions et services. La Ville reçoit de plus en plus de demandes, et malheureusement, plusieurs demandes n'ont pu être complètement accordées et certaines demandes ont dû être refusées. En effet, plusieurs de ces groupes et quelques autres bénéficieront de prêts de locaux, de temps de glace, de matériel et d'une aide technique pour la réalisation de leurs activités. Pour le conseil municipal, il est important de supporter les bénévoles impliqués au sein des clubs sociaux, des associations, des conseils d'administration, des comités et des organismes communautaires.

Le conseil municipal et les citoyens de Rivière-Rouge tiennent à vous exprimer toute leur reconnaissance pour votre implication et votre dévouement dans notre communauté. Il est important de s'arrêter, de souligner et vous dire à quel point votre expérience et votre temps sont de précieux atouts à toute une collectivité, de même que tous ces petits gestes que vous posez quotidiennement et qui font la différence. Merci !

HALTE-GARDERIE LES PETITES MÈREVEILLES

C'est le 20 février dernier qu'avait lieu le grand lancement de cette nouvelle halte-garderie à Rivière-Rouge. Le Centre de ressources périnatales La Mèreveille vous offre maintenant un service de dépannage : « aux parents qui n'ont pas de famille dans la région et qui sont mal pris lors d'un imprévu » a souligné Mme Michèle Turpin, directrice. C'est facile ! Le parent inscrit son enfant en téléphonant à la Mèreveille au 819.275.7653 entre 8h30 et 16h30, et on s'occupera de vous donner toute l'information, les coûts et les services offerts. Une belle initiative !

EN CONCLUSION

Le conseil municipal et tous les employés vous souhaitent une saison estivale dynamique !

Découvrez, admirez, profitez, parcourez, humez et régalez-vous dans notre belle région où paysages magnifiques, lacs, montagnes, parcs et piste cyclable se côtoient pour vous offrir ce qu'il y a de meilleur, entre amoureux ou en famille !

Très belle saison estivale

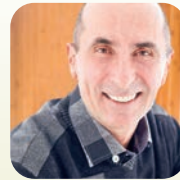
DÉBORAH BÉLANGER, MAIRESSE



**MAIRESSE
DÉBORAH BÉLANGER**



**CONSEILLER SIÈGE # 1
YVES SIGOUIN**



**CONSEILLER SIÈGE # 2
DANIEL FORGET**



**CONSEILLER SIÈGE # 3
DENIS LACASSE**



**CONSEILLÈRE SIÈGE # 4
DIANE GARGANTINI**



**CONSEILLER SIÈGE # 5
DENIS CHARETTE**



**CONSEILLER SIÈGE # 6
ANDRÉ TREMBLAY**

CALENDRIER DES SÉANCES 2014

DATES DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSEIL DE LA VILLE

JUIN	lundi le 2 juin 2014 à 19 h 30
JUILLET	lundi le 7 juillet 2014 à 19 h 30
AOÛT	lundi le 4 août 2014 à 19 h 30
SEPTEMBRE	mardi le 2 septembre 2014 à 19 h 30
OCTOBRE	lundi le 6 octobre 2014 à 19 h 30
NOVEMBRE	lundi le 3 novembre 2014*
DÉCEMBRE	lundi le 1^{er} décembre 2014*

*Séances tenues immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

NOVEMBRE	lundi le 3 novembre 2014 à 19 h 30
DÉCEMBRE	lundi le 1^{er} décembre 2014 à 19 h 30

Veillez prendre note que lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.



DISTRIBUTION DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

LES PROCHAINES ÉDITIONS DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL SERONT DISTRIBUÉES DANS LE PUBLISAC

L'édition d'automne sera disponible dans le Publisac du mercredi 27 août. Par souci d'économie, les bulletins ne seront plus acheminés systématiquement aux citoyens ayant une résidence secondaire sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge. Tous les villégiateurs désirant recevoir le bulletin municipal doivent en faire la demande auprès de Madame Josée Paulin, adjointe administrative du Service des loisirs et de la culture à loisirs@riviere-rouge.ca ou par téléphone au **819.275.2929**, poste 221.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Première échéance de taxes

Le premier versement de vos taxes municipales était échu le **1^{er} mars** et le deuxième le **1^{er} mai 2014**. Afin d'éviter des intérêts et pénalités, si ce n'est déjà fait, acquittez-le le plus tôt possible.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au **819.275.2929** poste 237.

Voici également une solution qui pourrait vous intéresser. C'est un service indépendant de la Ville et très sécuritaire.

Vous pouvez adhérer au **Tax-O-Matic** qui vous permet de payer vos taxes municipales ou scolaires par versements (12, 26 ou 52 par année) ou par paiements pré-autorisés aux dates de versement.

Pour quelques sous par prélèvement, Perceptech s'occupera de vos taxes. Des formulaires d'autorisation sont disponibles aux bureaux de la Ville.

CONCOURS DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2015

En 2015, une 4^e édition du Calendrier municipal sera éditée. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui faire parvenir vos photos.

La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Il faut aussi, une courte description de la photo (lieux, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui, selon vous, est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc.

Pour inscription et information : Service des loisirs et de la culture **819.275.2929** poste 221 ou par Internet à loisirs@riviere-rouge.ca **Vous avez jusqu'au 30 septembre 2014 pour nous faire parvenir vos photos. Bonne chance à tous !**

Programme de subvention

Le programme vise à favoriser la construction résidentielle neuve et à densifier habitation et population dans des secteurs ciblés, pour entre autres, rentabiliser les infrastructures tout en accordant une subvention pour compenser l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction d'une résidence principale.

Ce programme veut notamment créer un environnement propice à l'établissement de nouvelles familles et favoriser la diversification de l'offre résidentielle sur le territoire de la Ville.

La subvention sera basée sur l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction de la résidence principale et sera calculée sur un maximum de trois ans :

1^{re} année = 100 % de cette augmentation, et ce, au prorata du nombre de mois que la résidence est habitable ou habitée suite à l'inspection par le Service d'urbanisme et d'environnement

2^e année = 100 %

3^e année = 50 %

Cette subvention sera remise annuellement suite au paiement complet des taxes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ

Mme Nicole Bouffard, *trésorière*, au **819.275.2929** poste 237

Mme Carine Lachapelle, *directrice du Service d'urbanisme et d'environnement*, au **819.275.2929** poste 422

Lavage de bateaux

Malgré la fermeture de la station de lavage de bateaux du secteur Sainte-Véronique, la Ville exige toujours le lavage des embarcations et de leurs accessoires avant la mise à l'eau de ceux-ci. Gardons à cœur la santé de nos lacs !

SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE DISPONIBLE SUR NOTRE TERRITOIRE

ForSAk TechnoCom

www.forsak.com

819.275.5498 • 1.866.613.0723

Communautel

www.commnautel.org

1.877.284.7989

Écho Internet

www.echointernet.ca

1.844.250.5050



Service de sécurité incendie et de sécurité civile

SÉCURITÉ INCENDIE

LE FEU BRÛLE - LA FUMÉE TUE

AVERTISSEUR DE FUMÉE : Cet équipement doit être renouvelé à tous les 10 ans !

Chaque logement doit **OBLIGATOIREMENT** être muni d'avertisseurs de fumée. Ceux-ci doivent être vérifiés régulièrement (fonctionnement et pile). Parce qu'il détecte la fumée avant l'apparition des flammes, l'avertisseur de fumée est le moyen le plus sûr d'être averti à temps lors d'un incendie et ainsi doubler vos chances de survie.

Laissez libres les issues de votre domicile afin de pouvoir évacuer rapidement en cas d'incendie.

L'avertisseur de fumée est le gardien le plus fiable pour la sécurité de votre famille.

Règles DE BRÛLAGE et FEUX EXTÉRIEURS

Toute matière transformée est interdite de brûlage

Les responsables de l'application de ce règlement sont les employés du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service d'urbanisme et d'environnement.

Toute personne doit, avant de procéder au brûlage, vérifier avec la Société de protection contre le feu (SOPFEU), en téléphonant au **1.800.563.6400** ou sur le site Internet **www.sopfeu.qc.ca** afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'interdiction de brûlage.

Toute personne qui allume un feu extérieur doit en garder le plein contrôle de l'allumage à l'extinction complète et avoir en sa possession l'équipement nécessaire pour combattre un incendie engendré par ce feu. Les feux de gazon et d'herbe provoquent chaque année plusieurs interventions du Service de sécurité incendie.

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public pour faire, à l'intérieur du périmètre urbain, un projet de développement immobilier. Dans ces cas, les matières à détruire, soit le foin sec, la paille, les herbes sèches, broussailles, branchages, arbres ou arbustes, abattis, plantes et troncs d'arbres doivent être, au frais du propriétaire, déchetées sur place ou transportées pour qu'elles soient disposées au lieu d'enfouissement technique.

Assurez-vous de ne pas causer de nuisances par la fumée, par des odeurs de feu en plein air ou de foyer extérieur de façon à troubler le bien-être des personnes du voisinage.

Si vous n'avez pas de foyer muni d'un pare-étincelles, un permis est nécessaire. Communiquez avec le Service d'urbanisme et d'environnement au **819.275-3202**

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

SOYEZ PRUDENTS DANS VOS ACTIVITÉS SUR OU DANS L'EAU, RESPECTEZ LES MESURES DE SÉCURITÉ ET RAPPELÉZ-VOUS QUE LE GILET DE SAUVETAGE DOIT ÊTRE PORTÉ POUR ÊTRE UTILE

Soyez vigilents lors de vos randonnées pédestres en forêt, portez les vêtements appropriés, informez une personne de votre entourage de votre trajet et, si possible, soyez accompagné d'une autre personne.

Soyez aussi très prudent lors de vos déplacements en véhicule que ce soit automobile, embarcation nautique, moto ou véhicule tout terrain, un accident est si vite arrivé.

LE PROGRAMME DE CADETS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE RETOUR



CAPITAINE DANNY RAIL



Depuis 2009, ce programme de cadets permet à des étudiants ou des diplômés en techniques policières de s'impliquer dans les communautés partout dans les dix districts géographiques que la Sûreté du Québec dessert. Dans le cadre de ce programme qui a lieu en période estivale, les cadets peuvent effectuer certaines activités parmi les suivantes :

- ▀ assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo, notamment dans les quartiers et les parcs
- ▀ participer à des programmes de prévention et de relations communautaires
- ▀ répondre aux demandes de renseignement simples des citoyens
- ▀ effectuer des activités de surveillance et de prévention lors d'événements pacifiques
- ▀ participer à des activités de promotion de la Sûreté
- ▀ rencontrer les partenaires, notamment les services d'incendie, les ambulanciers et les organisations communautaires

Une entente avec la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge permettra, à l'été 2014, le retour de ce programme pour ces deux villes

SÉCURITÉ CIVILE :

ÊTES-VOUS PRÊT?



Nous ne sommes pas à l'abri des orages, tempêtes et tornades qui se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants dont les pannes de courant électrique et téléphonique. Soyez prêts à faire face à toute situation d'urgence et assurez-vous d'avoir à votre portée tous les articles essentiels pour une période minimale de trois (3) jours. Votre trousse d'urgence doit contenir de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, radio à piles avec piles de rechange, lampe de poche, chandelles, briquet ou allumettes et une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses et ciseaux). S'il y a une panne électrique et que vous possédez une génératrice, il faut être d'une extrême prudence lors de l'utilisation de cet équipement qui doit toujours être installé à l'extérieur et de façon à ce que les gaz d'échappement ne s'infiltrent pas dans la maison par une bouche d'aération ou une fenêtre ouverte.

Personne n'aime vraiment les règles et les normes et nous entendons souvent la notion de mal nécessaire. Les normes sont là pour éviter que chacun agisse selon son bon plaisir sans se soucier du bien et de la sécurité d'autrui. Il faut le dire, en société les normes sont essentielles !

Notre service est responsable de vous informer mais aussi, d'appliquer les lois et règlements. Malheureusement, afin de les faire respecter, nous devons visiter votre propriété, nous introduire chez vous afin de régir vos biens en conformité avec ces normes.

Ainsi, le Service d'urbanisme et d'environnement travaille à ce que chacun vive dans le respect des autres et de ce qui vous entoure ! Nous jouons aussi un rôle essentiel en planifiant le développement et l'aménagement du territoire de Rivière-Rouge pour qu'il se fasse dans une optique de développement durable et que votre ville demeure « *Un présent plein d'avenir* ».

SITUÉ AU 259, RUE L'ANNONCIATION SUD
nous sommes ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
SUR RENDEZ-VOUS LE SAMEDI / 72 HEURES À L'AVANCE
Téléphone : 819.275.3202
Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 2014

Nous venons de procéder à une modification réglementaire. Certains éléments ont changé.

Renseignez-vous auprès de votre Service ou via Internet.

**Enseignes,
PIIA et
commerces**

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, modifier une enseigne existante ou installer une nouvelle enseigne ! Une demande de PIIA est obligatoire avant la demande de certificat, et ce, que vous soyez en zone commerciale ou résidentielle pour certaines parties du territoire (centre-ville et noyau villageois).

Vous désirez ouvrir un nouveau commerce ou faire un changement d'usage, un certificat d'autorisation est nécessaire.

Nouveauté 2014 ! Certificat en lien avec l'ouverture d'un nouveau commerce.

N'oubliez pas que vous aviez cinq (5) ans lors de la refonte des règlements d'urbanisme à la fin 2011 pour rendre conforme votre affichage. Vous avez jusqu'en novembre 2016 pour vous y conformer. Il est important pour nous de vous le rappeler, et pour vous, de commencer à penser à comment y arriver !

urbanisme

CARTE DE VISITE

Lors des visites des propriétés, les inspecteurs du Service d'urbanisme et d'environnement laissent une carte de visite (carton gris) afin de vous informer qu'ils sont passés à votre propriété. À moins d'être clairement identifié, vous n'avez pas l'obligation de nous téléphoner.

DÉROGATION MINEURE ET MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Toute demande de dérogation mineure ou de modification réglementaire doit être déposée à l'attention de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement par écrit, via courriel ou papier en respectant les énoncés édictés dans le règlement sur les dérogations mineures.

Ces demandes sont analysées au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) généralement le 1^{er} mercredi de chaque mois. Vous devez transmettre votre demande quinze (15) jours avant la séance projetée du CCUE.

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires, *abris de type Tempo petits et grands*, sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1^{er} octobre au 1^{er} mai **inclusivement**. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.



DATES VENTES-DÉBARRAS

(VENTE DE GARAGE)

Les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville sont permises aux dates suivantes :

**16, 17, 18 et 19 mai • 25, 26, 27 et 28 juillet
29, 30, 31 août et le 1^{er} septembre**
et ce, sans nécessité de permis ou certificat.

» Aménager, protéger, servir!

Quelques normes à savoir...

FEU DE CAMP - FEU DE JOIE

Quel plaisir nous avons en famille ou entre amis d'être autour d'un beau feu de camp ! Nous savons qu'il est tout à fait naturel dans notre région, cependant, ce qui parfois est synonyme de joie, peut aussi être un vrai cauchemar !

À l'intérieur des limites municipales, à l'exception des utilisateurs du Parc régional du réservoir Kiamika et les campings autorisés, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé, sans avoir préalablement obtenu un permis de la Ville, **sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un aménagement muni d'un pare-étincelles**, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Ville elle-même.

Avant d'effectuer un feu à ciel ouvert, vous devez :

- 1 Avoir obtenu votre permis de brûlage saisonnier, ou simplement pour un week-end, auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement en composant le **819.275.3202 poste 421**, en personne ou via les permis en ligne disponibles sur le site Internet au : www.riviere-rouge.ca
- 2 Vous assurer que le danger d'incendie soit faible (blanc) ou modéré (vert) via la SOPFEU (Outaouais-Labelle). Ce degré est disponible via la page principale du site Internet. Advenant qu'il soit élevé (jaune) ou extrême (rouge), tout feu est interdit sur le territoire de la Ville ;
- 3 Veillez au maintien sécuritaire de votre feu, les normes sont inscrites aux règlements numéro 169 ;

Dans les zones RES-21, 22, 23 et 24, secteur à proximité du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, seuls les feux effectués dans un aménagement muni d'un pare-étincelles sont permis.

Si vous êtes propriétaires et **que vous louez** parfois ou fréquemment votre propriété, assurez-vous de bien **informer et éduquer vos locataires** sur l'importance quant au respect de ces normes et ainsi favoriser le respect des autres.

Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable de l'émission des permis de brûlage. Les responsables de l'application sont le personnel du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service d'urbanisme et d'environnement.

REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Tout bâtiment doit être revêtu d'un revêtement extérieur autorisé et chaque bâtiment et propriété doivent être entretenus. Il revient à chaque propriétaire de s'assurer de maintenir en bon état sa propriété.

Le pare-air (Tyvek, Tytar) et les contreplaqués (plywood), ne sont pas des matériaux autorisés, à titre de revêtement extérieur. Normalement, vous avez vingt-quatre (24) mois pour finaliser la finition extérieure d'une résidence neuve et douze (12) mois pour la plupart des autres travaux, y compris la rénovation ou l'érection d'un bâtiment accessoire. Dans un souci de respect de votre propriété et aussi pour la qualité de vie des voisins et/ou des visiteurs, assurez-vous de terminer vos travaux de finition extérieure. Les propriétés non terminées le sont parfois pour des raisons économiques et d'autres fois simplement par manque de temps. L'important c'est de progresser dans la finition extérieure de votre propriété. N'oubliez pas de venir prendre le certificat d'autorisation s'y rattachant.

▶ CONTENEUR / BÂTIMENT ACCESSOIRE

Un conteneur (bâtiment de métal de forme rectangulaire à toit plat), peut être utilisé à titre de bâtiment accessoire à un usage résidentiel, commercial ou industriel s'il est recouvert, sur les quatre (4) côtés, d'un matériau de finition supplémentaire et si un toit d'une forme architecturale (minimum 1 versant) s'ajoutant avec le bâtiment principal est ajouté et devant être conforme à toutes les autres dispositions réglementaires. Lorsqu'un conteneur est utilisé à titre de bâtiment accessoire, il est alors assimilé à une remise ou un garage selon l'utilisation qui en est faite et les dispositions relatives aux bâtiments accessoires y sont applicables (permis nécessaire). Ledit conteneur ne pourra être attenant à un bâtiment principal.

PISCINE

Nous désirons vous rappeler l'importance de la surveillance, la vigilance et le contrôle de l'accès de votre piscine ! Selon le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, toute piscine de plus de 0,6 mètre (24 pouces) de profondeur doit être entourée d'une clôture d'un minimum de 1,2 mètre (48 pouces) de hauteur. On entend par piscine « Tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, piscine creusée ou semi-creusée, hors terre et gonflable, destinée à la baignade et ayant une profondeur de 60 centimètres et plus ».

Une enceinte est nécessaire pour protéger l'accès à la piscine si la piscine a moins de 1,2 mètre de haut pour la piscine hors terre et moins de 1,4 mètre de haut pour une piscine gonflable :

- toute piscine doit être munie d'un système de sécurité avec verrouillage et de fermeture automatique ;
- une haie ou des arbustes ne sont pas conformes aux normes exigées ;
- aucun élément ne doit permettre d'être escaladé ;
- tous les accessoires doivent être localisés à un minimum d'un (1) mètre de la paroi et de l'enceinte ;
- tout doit être entretenu et en bon état.

Un certificat d'autorisation est nécessaire pour construire, installer et remplacer une piscine ou un spa ainsi que les éléments donnant accès à ceux-ci. Des normes réglementaires existent dans le règlement #182 relatif au zonage de votre Ville. Pour de plus amples informations sur la réglementation applicable, consulter les sites : www.piscines.gouv.qc.ca ou <http://mapiscinesecuritaire.com> ou www.mamrot.gouv.qc.ca

IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE PRÉSERVER LA VIE !

ANIMAUX - CHENIL - CHEVAUX - POULES - ETC.

Avant d'ouvrir un chenil ou d'acquiescer des chevaux, des poules ou autres animaux communément associés à la ferme, vérifiez auprès de votre Service d'urbanisme ou d'environnement si cela vous est permis. Des normes s'appliquent pour la garde d'animaux qui n'est pas nécessairement permise sur tout le territoire. Afin d'éviter tout malentendu ou déception, consultez-nous !

Nous savons que vos animaux vous tiennent à coeur !



environnement

PLAN VERT ET SES PROJETS

Les citoyens peuvent évaluer leur « éco-responsabilité » en répondant au test : « **SUIS-JE UN ÉCO-CITOYEN?** »

Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel.

Écrivez-nous à planvert@riviere-rouge.ca pour tout commentaire ou suggestion!

Ses projets 2014

- ✦ Subvention pour la revégétalisation de la rive
- ✦ Installation septique
- ✦ Remplacement ou réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale

Pour plus d'information : www.riviere-rouge.ca



ABATTAGE D'ARBRES

CENTRE-VILLE, NOYAU VILLAGEOIS, BORD DE L'EAU

Afin de préserver une meilleure qualité de l'air et pour un souci de préservation, que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois ou sur le bord de l'eau, nous vous informons que tout abattage d'arbres (terrain de moins de 3 hectares) nécessite une demande de certificat.

Renseignez-vous au **819.275.3202**



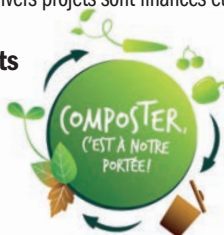
PROJETS RIDR



La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) travaille actuellement avec les trente-cinq (35) municipalités membres de la Régie à réaliser plusieurs projets afin d'obtenir des données et des éléments concrets pour l'établissement potentiel d'un tri à la source sur les matières compostables. Ces divers projets sont financés et sous la responsabilité de la RIDR.

Critères pour la concrétisation des projets

- ✓ Représentatif et applicable à l'ensemble du territoire
- ✓ Répartition géographique
- ✓ Simple - faisabilité technique
- ✓ Secteur de clientèle diversifié
- ✓ Équipement à tester diversifié



Pour les 5 municipalités de la Rouge, le projet choisi sera en lien avec le volet institutionnel, soit à l'école du Méandre. Il consistera à récupérer, de la cafétéria et de la cuisine, toute matière pouvant être compostée (fruits, légumes, restants de table). Il en va de même pour les bureaux administratifs de la municipalité où se localise le projet, soit l'hôtel de ville de Rivière-Rouge.

**EMBELLISSEZ
RÉSIDENTE, COMMERCE
ET INSTITUTION**

Dans un souci de perception, d'embellissement et d'économie, nous demandons à chaque propriétaire de résidence, commerce et institution d'embellir sa devanture, soit par de l'aménagement paysager, de la rénovation architecturale ou par une harmonisation de son affichage. Ce qui est dégagé visuellement d'une propriété représente ce que vous êtes aux yeux des autres ! Plus c'est fleuri et mieux c'est perçu ! Plus c'est rénové et mieux c'est perçu ! Mieux on peut lire et comprendre votre produit, mieux on perçoit les avantages de votre commerce vis-à-vis un autre !

■ INSTALLATIONS SEPTIQUES ■

N'oubliez pas de **faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique** à la Ville. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. Des avis sont annuellement expédiés à cet effet.

Puisque nous n'avons pas de réglementation nous permettant d'effectuer un mesurage des boues, il est obligatoire de par la loi provinciale de respecter cette fréquence de vidange, et ce, même si la capacité de votre fosse est supérieure au nombre de personnes résidant sur votre propriété ou que vous étiez absent pour une longue période de temps.



Nouveau » Règlement pour le remplacement des puisards

Tout propriétaire d'un immeuble situé à moins de cent cinquante (150) mètres d'un lac, cours d'eau ou milieu humide et desservi actuellement par un puisard, devra d'ici quatre (4) ans, en fonction de la date d'entrée en vigueur du règlement, remplacer celui-ci par une installation septique conforme. **Consultez-nous!**

PROTECTION DES COURS D'EAU

LA RIVE

La rive qui entoure nos lacs et cours d'eau (rivière, ruisseau, ruisseau intermittent, etc.), de 10 ou 15 mètres selon le cas, abrite une grande biodiversité et sert de filtre naturel afin de réduire les sédiments et les apports de nutriments (phosphore, pesticides, etc.) vers les plans d'eau. Elle est essentielle à la protection et à la sauvegarde de nos plans d'eau.

NOUS VOUS RAPPELONS :

- qu'il est obligatoire de laisser pousser LE GAZON, LES ARBRES ET LES ARBUSTES sur les **cinq (5) premiers mètres** de profondeur aux abords des lacs et cours d'eau, et ce, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que les propriétaires riverains doivent **procéder à la revégétalisation des cinq (5) premiers mètres** minimum de la ligne des hautes eaux ;
- qu'une seule fenêtre verte d'un **maximum de 5 mètres de largeur** est permise donnant accès au plan d'eau ;
- qu'aucun remblai ou déblai n'est autorisé ;
- qu'aucun rond de feu ne doit se localiser dans la rive.

Fleur d'eau visible (algues bleu-vert)?

Si vous constatez la présence d'une fleur d'eau (cyanobactéries), communiquez au **819.275.3202**



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

MICHEL ROBIDOUX
819.275.2929 poste 222
michel.robidoux@riviere-rouge.ca

URGENCE – SECTEUR L'ANNONCIATION 819.278.5200

URGENCE – SECTEUR MARCHAND, 819.278.5211

URGENCE – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE 819.278.5435

voirie@riviere-rouge.ca

MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR L'ANNONCIATION

À l'automne 2013, des travaux de remplacement du réseau d'eau potable ont eu lieu sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry.

L'ancien réseau privé d'eau potable avait un diamètre de tuyau non conforme de 50 millimètres (2 pouces). Le nouveau réseau a un diamètre de tuyau de 150 millimètres (6 pouces) et trois nouvelles bornes-fontaines ont été mises en place. De plus, lors de ces travaux, des regards d'égouts ont été ajoutés au réseau. Pour conclure, le pavage a été refait en totalité sur la montée Bellevue et sur la rue Charette.

**D'autres travaux majeurs sur le réseau d'eau potable sont prévus en 2014 !
Le remplacement du réservoir d'eau potable situé sur la montée Gareau ainsi que la mise en place d'une usine de surpression.**

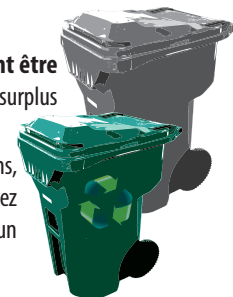
Collecte de matières résiduelles (ordures et recyclage)

PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE (DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2014), LA COLLECTE DES ORDURES SE FERA CHAQUE SEMAINE TANDIS QUE LA COLLECTE DU RECYCLAGE DEMEURERA AUX DEUX SEMAINES

LUNDI : Secteur Marchand
MARDI : Secteur Sainte-Véronique
MERCREDI : Secteur L'Annonciation

- Les collectes débutent dès **7 h le matin**. Les bacs verts et noirs peuvent être mis au chemin au plus tôt à **19 h la veille** et doivent être enlevés au plus tard à la même heure le lendemain ;
- Les bacs verts et noirs doivent être accessibles au moment de la collecte ;

- **AUCUN BAC VERT** ne doit être utilisé pour les ordures. **Ils doivent être utilisés UNIQUEMENT pour les matières recyclables.** Pour un surplus de matières recyclables, veuillez utiliser des sacs transparents ;
- Les bacs verts et noirs sont garantis pour une période de 10 ans, suivant la date d'acquisition. Lorsque la garantie est échuë, vous pouvez vous procurer les deux (2) types de bacs au coût de 100 \$ chacun (non taxé), à vos deux (2) bureaux municipaux.



Collecte des volumineux

Tous les mobiliers, réservoirs à eau chaude, appareils ménagers excluant les réfrigérateurs et les appareils contenant de l'halocarbure (fréon), branches d'arbre d'une longueur maximum de 3 pieds et de 25 kg, le tout attaché, 10 sacs de gazon et de feuilles, 1 mètre cube de matériaux de construction, le tout facile à manipuler (exclusion : la vitre et le bardeau d'asphalte).



que les appareils contenant du fréon, tels que : réfrigérateur, air climatisé, distributrice à eau, etc.

Par contre, les items suivants ne seront pas ramassés : pneus, contenants avec des liquides, batteries d'auto, réservoirs de propane, peinture et contenants d'huile ainsi

	PRINTEMPS	AUTOMNE
SECTEUR MARCHAND	26 mai	15 septembre 2014
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE	27 mai	16 septembre 2014
SECTEUR L'ANNONCIATION	28 mai	17 septembre 2014

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, etc. est autorisée seulement les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair, et les mardis, jeudis et samedis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair, et ce, durant la période du **1^{er} mai au 30 septembre**.

De plus, nous aimerions sensibiliser les usagers du réseau d'eau potable qu'il est préférable de maintenir en bon état son réseau de plomberie et s'il y a des fuites, voir à réparer celles-ci. Les propriétaires sont aussi invités à utiliser de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien de leurs aménagements paysagers afin de réduire l'utilisation de l'eau potable.

TRAVAUX PRÉVUS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Pour l'année 2014, il y aura **réaménagement de la toilette au bloc de service à la plage du secteur de Sainte-Véronique** (Village-relais). Des travaux d'émondage auront lieu sur plusieurs chemins de la Ville.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

La Ville vous rappelle qu'une licence doit être obtenue pour chaque chien ayant plus de trois mois; vous pouvez vous procurer les médailles au bureau municipal, secteur Sainte-Véronique ou à l'hôtel de ville. Tous les chiens doivent être tenus en laisse s'ils sont à l'extérieur de l'unité d'occupation du propriétaire de l'animal. Les propriétaires sont aussi responsables des dégâts causés par les excréments de leur animaux... SVP respectez les consignes et bonne randonnée avec votre chien !





Tout un programme pour l'été!

Camp de jour pour les 6 à 12 ans

Quand ?

Du mercredi 25 juin
au mercredi 20 août 2014 (8 semaines)

Inscription ?

À l'hôtel de ville au 25, rue L'Annonciation Sud
Du 20 au 23 mai, de 8h30 à 16h30

Et le samedi 24 mai dans le cadre de l'événement
EXPO SERVICES FAMILLES au CSCVR de 10 h à 15 h

Inscription en ligne disponible du 20 au 23 mai
via le www.riviere-rouge.ca

Combien ?

TARIF POUR LES RÉSIDENTS		TARIF POUR LES NON RÉSIDENTS	
À la semaine	8 semaines	À la semaine	8 semaines
75\$	1 ^{er} enfant: 290\$ 2 ^e enfant: 206\$ 3 ^e enfant: 122\$	90\$	1 ^{er} enfant: 365\$ 2 ^e enfant: 260\$ 3 ^e enfant: 185\$

Encore cette année !

Programme assistant-moniteur pour les 13 à 15 ans !

Tu as entre 13 et 15 ans et tu aimerais devenir animateur de camp de jour ? Inscris-toi au programme assistant-moniteur ! Les participants du PAM recevront de la formation et assisteront les animateurs dans différents groupes d'âge pour appliquer leurs nouvelles connaissances. Une bonne façon de faire partie de la relève de l'équipe d'animation d'ici quelques années !

TARIF POUR LES RÉSIDENTS	TARIF POUR LES NON RÉSIDENTS
40 \$/semaine	50 \$/ semaine

PISCINE municipale

Lieu : Parc Liguori-Gervais
Horaire bain libre | ÉTÉ 2014
Ouverture : Du samedi 21 juin
au dimanche 17 août
Pour tous : 12h à 18h
Pour adulte : 18h à 19h

Si la température et la fréquentation le permettent :

Ouverture les 23, 24, 30 et 31 août
de 12 h à 16 h

Note : La piscine est occupée par les jeunes inscrits au Camp de jour du lundi au vendredi entre 13h et 16h.

ACCÈS
GRATUIT
POUR TOUS !



PLAGE municipale Michel-Jr.-Lévesque

Lieu : Bord du lac Tibériade
(secteur Sainte-Véronique)

Horaire de surveillance | ÉTÉ 2014

Pré-ouverture :

14 et 15 juin : 11 h à 17 h

Ouverture : Du samedi 21 juin
au dimanche 17 août

Dimanche au jeudi : 11 h à 18 h

Vendredi / samedi : 11 h à 19 h

Si la température et la fréquentation le permettent :

Ouverture les 23, 24, 30 et 31 août, de 11 h à 17 h

Note : En cas de mauvais temps ou pour toute autre raison valable, la Ville se réserve le droit de fermer la piscine et la plage en tout temps.



SOCCER

Ligue mineure de soccer les Tigres Géants de Rivière-Rouge

Pour les jeunes filles et garçons de 4 à 14 ans au coût de 30\$ et un chèque de dépôt de 40\$ pour le prêt de chandails. On s'inscrit du 21 au 24 mai de 8h30 à 16h30 à l'hôtel de ville au 25, rue L'Annonciation Sud, au 819.275.2929 poste 221 ou au www.riviere-rouge.ca.

Le paiement sera perçu à la remise des chandails, le samedi 24 mai de 13h à 17h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le cadre de l'événement EXPO SERVICES FAMILLES.

Début de saison : le 27 mai

Fin de saison : le 14 août

Party de fin de saison et remise d'uniformes : le 19 août

Notez que l'implication des parents est essentielle pour le bon fonctionnement de la ligue.

Pour toute autre information, veuillez contacter M. Daniel Rapatel au 819.275.3311 ou Mme Danuta Wozniak au 819.275.3973



RESTEZ INFORMÉS !

NOUVEAU

RIVIÈRE-ROUGE VOUS INFORME 819.275.2929, POSTE 333
Boîte vocale accessible en tout temps qui vous informe des activités, événements et de l'information pertinente de votre Ville



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

- BIBLIOTHÈQUE L'ANNONCIATION MARCHAND
Activités et événements de votre bibliothèque
- LES PARENTS DE LA ROUGE
Page d'un regroupement de parents permettant de connaître les activités familiales de la région
- CULTURE VR - Le bottin culturel de la Vallée de la Rouge

Bibliothèque L'Annonciation / Marchand



Heures d'ouverture

Mardi et jeudi : 13 h à 17 h
Mercredi : 13 h à 20 h
Vendredi : 10 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12 h



Heure du conte Samedi 14 juin à 10 h 30

Vente de livres Bibliothèque L'Annonciation / Marchand
25 juillet de 10 h à 17 h – 819.275.0069

Bibliothèque Sainte-Véronique

Heures d'ouverture - Mardi et vendredi : 13 h à 19 h

Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge

Concert annuel de la Chorale Harmonie le samedi 24 mai à l'église de Rivière-Rouge, et le dimanche 25 mai, à l'église de Nominique. Vous pouvez vous procurer des billets auprès des choristes, à la Tabagie Raymond de Rivière-Rouge et au Marché Généreux de Nominique.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le nouveau site Web www.choraleharmonie.com actuellement en construction.

Société d'histoire de Rivière-Rouge

La société (fondée en 2008) recherche la collaboration des citoyens (tous secteurs) pour combler ses archives afin qu'elles soient facilement accessibles pour nos futures générations. Pour tous les dons, nous assurons une copie digitale de tous les objets au prêteur. Nous pouvons offrir un service de recherche généalogique. Vous pouvez nous joindre au 819.430.2350. Visiter notre portail Internet et notre façade Facebook où vous attendent plus de 400 membres et près de 600 photos, films et documents. Notre carte de membre, au coût de 2 \$ pour l'année 2014, est disponible auprès des membres du conseil administratif, à la Librairie Chalifoux & Gauthier ou lors d'événements de la société. (info@shhr.org). La SHRR remercie la Ville de Rivière-Rouge pour son support indéfectible, sa générosité et sa disponibilité.

Ronald Mc Gregor 819.275.5943

La Société d'histoire du Canton Turgeon



Située au 871, rue Brisebois à Rivière-Rouge (secteur Sainte-Véronique), la Société d'histoire ouvre ses portes tous les jeudis après-midi de 13 h à 17 h et les autres jours seulement sur rendez-vous. **Exposition des artisans** le 31 mai et 1^{er} juin à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique au 1841, boul. Fernand-Lafontaine, bienvenue à tous. **Souper-spaghetti**, au profit de la Société, qui se déroulera cette année le 14 juin à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique, les billets sont présentement en vente au coût de 12 \$ pour les adultes, 5 \$ pour les enfants de 6 à 10 ans et gratuit pour les 5 ans et moins. Nous fournissons le thé, le café, le jus (pour les enfants) et évidemment un bon dessert. Permis pour la vente de boissons et prix de présence. Pour information contactez: Lise Daudelin au 819.275.3171 ou Jeanne Lachaine au 819.275.5994. De plus, vous pouvez nous suivre sur notre site Facebook ou sur notre site Web au www.societe-d-histoire-du-canton-turgeon.sitew.com

Alcooliques anonymes

Rencontres tous les dimanches de 19 h 30 à 22 h à la salle Félix-Gabriel-Marchand située au 2^e étage du 259, rue L'Annonciation Sud – *Bienvenue à tous!*

Club Quad Iroquois

Le 16 mai à 10 h: Randonnée Carbone 0, randonnée pendant laquelle tous les quadistes participants auront l'occasion de planter des pousses d'arbres. Dîner au refuge du Lac Sapin, départ du stationnement de la gare de Labelle. Le 16 août de 11 h à 15 h: Épluchette de blé d'Inde au parc de la Gare à Rivière-Rouge. Les bénéfices seront remis à la Fondation du cancer du sein du Québec. Ouvert aux quadistes et à toute la population. Informations 819.686.1414 ou www.clubquadiroquois.com



Action Bénévole de la Rouge

À tous les mardis et jeudis: Popote roulante et activités Loisirs et Amitié (dernière journée le 19 juin et de retour au mois de septembre). À tous les 2^e mercredis du mois – Dîner communautaire (dernière journée le 11 juin et de retour au mois de septembre) – Service de visites à domicile et / ou soutien téléphonique pour les personnes seules de 55 ans et plus, les gens peuvent communiquer avec la responsable: Chantal Dufour au 819.278.5849, pour connaître les détails du nouveau Programme « *Entre-Nous* ». L'assemblée générale annuelle se tiendra en juillet, date à confirmer. 819.275.1241

La Mèreveille centre de ressources périnatales

Naissance-Renaissance des Hautes-Laurentides
1475, rue L'Annonciation Nord, 2^e étage,
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
Tél. : 819.275.7653 • Sans frais : 866.623.3009
Télécopieur : 819.275.2161
Courriel : nais-renais@ireseau.com
Site Internet : <http://www.telebecinternet.com/mereveille>



LES SERVICES DE LA MÈREVEILLE

Services pendant la grossesse, accompagnement à l'accouchement et après la naissance avec différentes activités, prêt, location et vente de matériel.

NOUVEAU!
Halte-garderie les
jeudis et vendredis,
de 8 h 30 à 16 h

Signée-femmes - Le centre de femmes

383, rue Labelle Nord

Printemps/Été 2014 - Atelier de croissance personnelle
Conversation espagnole - Conversation anglaise
Groupe de discussion - Budget personnel - Cuisine collective
Vidéo discussion - Café rencontre - Projet collectif - Conférence
Le Centre est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 16 h
Bienvenue à toutes! 819.275.5455 www.signeefemmes.com

Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides

L'APEHHL est un organisme de soutien pour les familles de la région de Rivière-Rouge où vit une personne (enfant, adolescent, adulte) ayant des limitations liées à une déficience (intellectuelle, neurologique, TED, autisme...). Informations, accompagnement pour les parents, transport adapté. Services de répit-loisirs (journée, avec coucher, fins de semaine, été). Formation, rencontre, échanges et activités récréatives familiales.
Information – 819.275.3828
Courriel : asshandicaphl@qc.aira.com





Club Fadoq Entr'Aînés

Activités offertes aux membres: Tai-chi, Vie active, baseball-poche, dards, danse en ligne, pratiques de danse, jeux de cartes, scrabble, sac de sable, théâtre, whist et cours d'ordinateur. Un voyage à l'occasion avec Hélène Quévillon - Toutes les activités se font au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge. Information **819.275.1745** Évènements: les dimanches Whist militaire qui ont lieu le dernier dimanche de chaque mois à 19 h (inscription 5 \$) Jeux FADOQ régionaux du 20 mai au 5 juin. Inscription auprès de Carole Guénette au **819.275.1745**



Club de bridge Janon

Bridge tous les mardis et jeudis en après-midi. À partir du 1^{er} juillet, le bridge aura lieu seulement le mardi de 19 h à 22 h 30, et ce, jusqu'à la fête du Travail. *Bienvenue à tous!* Info: Gilles Vanier au **819.278.0919**

Ligue de quilles junior Rivière-Rouge

Lave-auto le 17 mai dans le stationnement entre l'église et l'hôtel de ville. Reprise des activités le 6 septembre dès 9 h.

Jean-Claude Giguère au **819.275.5241**



Maisons des Jeunes de Rivière-Rouge

Carrefour Jeunesse Desjardins

291, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge, Québec J0T 1T0
Tél.: **819.275.3930** Fax: 819.275.1974
Courriel: carrefourjeunesse@qc.aira.com



MDJ Secteur Sainte-Véronique

33, av. de l'École, Rivière-Rouge, Québec J0T 1T0
Tél.: **819.275.0105** • Courriel: mdjsteveronique@gmail.com



École de Tango – Tangueria

Tango dans le parc les lundis midi du mois d'août 4-11-18 et 25 août de 12 h 15 à 13 h. Cours gratuit de tango argentin dans le gazebo du parc de la Gare. Paul Montpetit au **819.430.2945**

« La marche autrement » avec la méthode *Feldenkrais*^{md}

La méthode Feldenkrais^{md} consiste en l'exploration de mouvements doux et agréables qui permettent d'apprendre à bouger avec plus d'aisance, moins d'effort et plus d'efficacité, tout en développant notre conscience du mouvement. Découvrez la grâce et la souplesse de votre démarche! Un atelier aura lieu le samedi 7 juin de 13 h 30 à 16 h 30 à la salle Jeanne-Gariépy du CSCVR organisé par Chantal Martin, massothérapeute (FQM) praticienne de la Méthode Feldenkrais (AFQ) pour information et inscription: Chantal Martin **514.606.7000** ou **819.322.3081** - www.massagiefeldenkrais.com

Studio Herba Yoga – Santé Alternative

Le *Bellyfit Warrior* est une opportunité pour les femmes de connecter avec et d'exprimer leur Guerrière pacifique et spirituelle intérieure. Information et inscription Élise Bénard au **819.430.2884** ou consultez www.herbayoga.com pour obtenir l'horaire des autres cours offerts. HORAIRES: Jeudi de 19 h à 20 h 30 (CSCVR: salle du Cercle de la Gaieté) Cours de Bellyfit / Yoga-Pilates / Respiration, relaxation, méditation Session 1: du 1^{er} mai au 12 juin
Session 2: du 3 juillet au 14 août



Yoga Doux 50+

Les jeudis de 9 h 30 à 11 h. Session printemps / été 2014 du 15 mai au 17 juillet. Session 100 \$ pour 10 semaines ou 15 \$ à l'unité, aucun cours les 24 et 31 juillet.

À la salle Jeanne-Gariépy du CSCVR
Information: Johane Charette **819.275.2731** (*tapis de yoga requis*)

Cours de conduite à Rivière-Rouge

Visitez la page Facebook de l'école de conduite de la CSPN pour les détails ou téléphonez au **819.275.7880**, poste 6707. Les cours se déroulent au Centre d'éducation des adultes L'Impact situé au 1355, rue L'Annonciation Sud.

Cours de guitare, piano et chant

Daniel Rapatel au **819.275.3311**



Cours espagnol et anglais

Ateliers de conversation pour les jours de pluie ou activités de type immersion par beau temps. En privé ou en petits groupes. Juin, juillet et août 2014. Horaire flexible. Denyse Perreault au **819.275.1067** denyper@gmail.com. *Que tenga un buen día! Have a nice day!*

MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (3^e édition) Dimanche 12 octobre

Plein Air Haute-Rouge vous invite à participer à sa troisième édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge qui se tiendra, encore cette année, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et de la Municipalité de Nominigüe.

Vous pourrez vous dépasser dans l'une des cinq épreuves inscrites au programme, tel que:

Marathon (42,195 km)
Demi marathon (21,0975 km)
10 km • 5 km • 2,5 km



Desjardins
Caisse de la Rouge



Sanctionné par



POUR INFORMATION ET INSCRIPTION:

www.marathondelarouge.ca
ou communiquez avec nous.

Courriel: marathonvalleedelarouge@gmail.com
Téléphone: **819.275.2577**

Samedi 11 octobre - Souper conférence avec M. Michel Portmann, *pédagogue dans l'âme*

Lieu: Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
1550, chemin du Rapide, Rivière-Rouge
Coût: 20 \$ (18 ans et plus) 10 \$ (6 à 17 ans) *Les places sont limitées!*

Sports en gymnase

Possibilité de former des équipes de volleyball, basketball et hockey cosom pour une location de gymnase à l'école du Méandre. Si vous êtes intéressés, laissez-nous vos coordonnées au **819.275.2929** poste 221. *Nombre minimal de participants requis.*



Calendrier des événements

CENTRE D'EXPOSITION DE LA GARE

Mercredi 21 mai - 13 h 30

Vernissage de l'exposition des élèves de l'école du Méandre

Dimanche 15 juin de 14 h à 16 h

Vernissage du graveur Yvan Lafontaine

Dimanche 10 août de 14 h à 16 h

Vernissage de Marc Lépine, artiste ébéniste

NOUVEAU !

MARCHÉ PUBLIC À LA GARE

Tous les samedis du 21 juin au 31 août de 9 h à 13 h

Samedi 24 mai - de 10 h à 16 h

Expo Services Familles - Viens voir ton milieu en ACTION !

Au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

Venez découvrir vos professionnels, vos entreprises de services et les organismes sportifs et communautaires. Présentation de la programmation et des événements d'été. Activités interactives sur place, prix de présence et surprises.

Dimanche 25 mai

Marche de la mémoire

Départ de la Gare à 13 h pour une marche de 2 km

Samedi 7 juin

Journée de l'Arbre de 8 h 30 à 14 h

Plage municipale Michel-Jr.-Lévesque (secteur Sainte-Véronique)

La Ville de Rivière-Rouge encourage ses citoyens à bonifier la qualité de leur paysage, par la distribution d'arbres, tout comme de voir à une revégétalisation adéquate des rives, des lacs et cours d'eau.

Fête de la pêche

Remise des permis, pêche en bassin et sur le lac Tibériade, initiation aux techniques de pêche.

Samedi 21 juin

Journée internationale des autochtones de 9 h à 21 h

Salle municipale Sainte-Véronique

Organisée par la communauté autochtone 8atapi. Info : 819.275.3611

Lundi 23 juin dès 16 h

Fête nationale régionale au parc Liguori-Gervais

Activités familiales, jeux gonflables, animation, spectacles, feux d'artifice et feu de joie.

PROGRAMMATION OFFICIELLE DISPONIBLE DÈS LE 4 JUIN !

Mardi 24 juin de 10 h à 14 h

La Grande tablée de la Fête nationale

Au camping Sainte-Véronique
Venez profiter d'un dîner communautaire et d'activités familiales gratuites.

FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Samedi 28 juin - 19 h

Hurlevent

GRATUIT

au parc de la plage Michel-Jr.-Lévesque
(Salle municipale Sainte-Véronique en cas de pluie)



HURLEVENT présente de la musique traditionnelle du Québec alliant un répertoire folklorique aux compositions originales francophones. Composé de jeunes musiciens talentueux, ils nous proposent une musique intègre aux accents d'ici, débordante d'énergie avec des harmonies vocales très fortes et calquées sur des textes fort imagés. Venez les voir prendre un malin plaisir à communiquer leur amour de la scène !



Samedi 19 juillet

Troupe de danseurs de Tango au centre-ville (en après-midi)

Marie-Josée Lord et le groupe Quartango au CSCVR (en soirée)

Les musiciens de Quartango allient leurs envolées musicales à la voix chatoyante de Marie-Josée Lord, le temps d'un concert où s'unissent divers styles musicaux. De Bizet à Piazzolla, Quartango repense les grands classiques de l'opéra et y imprime avec doigté sa touche personnelle, permettant à la magnifique soprano de réaliser des prouesses lyriques sur une musique classique envoûtante et déroutante. *Tangopéra*, c'est la promesse d'un concert où l'élégance et la passion se rencontrent dans un mélange imprévisible de grande musique d'opéra et des rythmes ensorcelants du tango.



Du jeudi 17 au dimanche 20 juillet

Manèges Fun Show à la gare

Musique, animation et activités familiales



Du mercredi 23 au samedi 26 juillet

Vente trottoir SDC - Centre-ville de Rivière-Rouge

Méga vente de garage et exposition des artisans

Fête de la famille à la Gare

Vendredi 25 juillet

10 h à 17 h **Jeux gonflables**

17 h à 19 h **5 à 7 gourmand** (produits culinaires régionaux et bière artisanale en format dégustation à partir de 1 \$)

19 h **Steve Provost** (ex-académicien) et son spectacle « Au fil du temps »

Samedi 26 juillet

10 h à 17 h **Jeux gonflables**

11 h à 14 h **Animation de cirque**

12 h **Dîner de la Mairesse (hot-dog gratuit)**



Vendredi 1^{er} et 8 août au coucher du soleil

Projections gratuites de films en plein air (stationnement de la Gare)

Samedi 16 août

Épluchette du Club Quad Iroquois au parc de la Gare

Dimanche 24 août

Épluchette de blé d'inde du Club de l'Âge d'Or Entr'Aînés L'Annonciation/Marchand

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge